

Calcul de l'effectif des intermittents et mis à disposition

Leur effectif est calculé au prorata de leur temps de présence au cours des 12 mois précédents.

Exemple

Au cours des 12 mois précédents, l'entreprise a eu recours à :

- 6 CDD de 6 mois pour accroissement temporaire d'activité
- 2 CDD de 4 mois pour remplacement

Ces salariés seront comptabilisés comme suit :

- 2 CDD (4 mois) pour remplacement exclus du décompte
- 6 CDD (6 mois) pour accroissement temporaire : $(6 \times 6) / 12 = 3$ unités

Calcul de l'effectif des salariés en contrats à temps partiel

Leur effectif est calculé au prorata de leur temps de travail (arrondir à l'unité inférieure).

Exemple

Une entreprise emploie 7 salariés à temps partiel (temps légal de travail dans l'entreprise 35h) répartis ainsi :

- 4 salariés à 25 heures
- 2 salariés à 30 heures
- 1 salarié à 20 heures

Le calcul de l'effectif les concernant est le suivant :

$$(4 \times 25) + (2 \times 30) + (1 \times 20) = 180 / 35 = 5,14 \text{ unités}$$

Calcul des effectifs embauchés en cours de mois

Dans ce cas l'effectif mensuel est calculé de la façon suivante :

(nb d'heures travaillées par les salariés occupés une fraction du mois / par la durée mensuelle du travail) +
nb de salariés occupés tout le mois

Exemple

Une entreprise occupant 9 salariés à temps complet pendant tout le mois a recours à :

- 1 salarié pendant une semaine, soit 30 heures
- 2 salariés pendant 3 semaines, soit 80 heures
- 2 salariés pendant 2 semaines, soit 100 heures

Soit un total de 210 heures.

Le calcul de l'effectif durant ce mois est le suivant : $(210/151.67) + 9 = 10,4$ (arrondis à 10)

NOUS CONTACTER

VOUS RECHERCHER UN ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ ?

CONTACTEZ UN DE NOS CONSEILLERS
DANS VOTRE AGEFOS PME

Source : tous les exemples cités sont tirés du guide Centre Info